

pied que son maître; il demande le téléphone à son tour, et l'instrument est posé chez lui et payé à même les deniers publics. Il appert donc que les ministres, les sous-ministres, les chefs de bureaux, et plusieurs autres commis ont le téléphone chez eux aux dépens du public. Le ministre des Travaux publics osera-t-il prétendre que nous devons payer pour fournir le téléphone à ces commis des départements, et que, de plus, il va même permettre la chose dans le cas d'un employé aussi peu important que M. Pedley? Est-ce que l'on va accorder la même faveur aux messagers, l'année prochaine? Si l'on continue cet abus, au sujet du téléphone, celle des \$125,000 est encore plus grave. Je crois qu'avant de permettre l'adoption de ce crédit, l'honorable ministre devrait pouvoir expliquer à la Chambre comment ces \$125,000 vont être dépensés, quel montant est destiné aux réparations dans les édifices publics, et quelles sont les dépenses que l'on croit devoir faire durant l'année qui va commencer.

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Je ne puis partager l'opinion de l'honorable député. Il n'a qu'à relire ce qu'il vient de lire, pour constater qu'il est dans l'erreur. Voici comment se lit ce crédit: "Matériaux pour réparations, etc., devant servir à la ventilation et à l'éclairage des édifices publics à Ottawa, \$5,000. On mentionne spécialement la ventilation. Ce crédit ne comprend pas les dépenses nécessaires pour réparations, ameublement, etc."

M. TAYLOR : Prenez le crédit qui vient immédiatement après celui-là.

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : L'honorable député veut-il me permettre d'expliquer les choses. Ces questions sont claires par elles-mêmes, mais elles exigent certaines explications, après ce que vient de dire l'honorable député. Il s'agit ici d'un crédit spécial concernant la ventilation et l'éclairage des édifices publics.

M. TAYLOR : Il ne s'agit que des matériaux qui devront être employés à ces réparations.

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : C'est un crédit spécial destiné aux frais de ventilation et d'éclairage. Les membres des deux côtés de la Chambre peuvent lire comme moi cet item: Matériaux pour réparations, etc., concernant la ventilation et l'éclairage des édifices publics à Ottawa. "Matériaux pour réparations"—il s'agit donc là d'un crédit spécial. Depuis, ce crédit a été inclus dans les dépenses générales; mais, pour cette année 1897, il y avait dans les estimations un crédit de \$175,000 pour réparations, ameublement, et chauffage des édifices publics. Voilà, en deux mots, le contenu de ces deux item.

M. WALLACE : A la séance de ce soir, l'honorable ministre aurait-il l'obligeance de déposer sur le bureau de la Chambre un état détaillé de ces \$125,000? Nous devons nous attendre à obtenir ces renseignements.

Le MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS : Il m'est impossible de fournir les détails demandés par l'honorable député. Je ne suis pas pour entreprendre ce que je ne puis faire. Les grandes lignes de ces dépenses se trouvent dans le rapport de l'auditeur général. Ce sont là les dépenses de chaque année. Certains officiers de mon ministère sont là depuis vingt ans, ils savent que c'est ordinairement cette somme qui se dépense chaque année, et s'il y a quelque chose, c'est qu'elle est moins élevée que par le passé. On ne doit pas s'attendre à ce que je puisse dire à la Chambre qu'un pan de mur doit être réparé à tel endroit, qu'il faudra acheter tant de tables, ou que l'auditeur général aura besoin d'un comptoir. Je ne puis faire cela. Si la Chambre n'a pas foi dans le ministère des Travaux publics, je me demande ce que nous allons faire. Je suis bien prêt à fournir tous les renseignements possibles, mais il y a des choses auxquelles on ne peut s'attendre.

Passons maintenant à la question des appareils téléphoniques. L'honorable député de Simcoe (M. Bennett) me permettra, je l'espère—étant son aîné—de lui donner un petit avis. Il possède une certaine habileté, mais il ne gagne rien à faire des critiques aussi mesquines que celles-là. Le service téléphonique est répandu à profusion dans toutes les parties du monde; cela est si bien le cas, que tous les établissements importants dans les villes possèdent un système de téléphone particulier pour communiquer avec tous leurs employés. Prenez, par exemple, les grands journaux comme le Star, La Patrie, La Presse, je suis convaincu que dans ces établissements il y a quarante ou cinquante appareils téléphoniques qui font se communiquer entre eux les différents bureaux.

Supposons que je sois obligé de travailler chez moi—ce qui m'arrive si souvent que je ne sais pas si je pourrai continuer bien longtemps d'occuper la position que j'occupe actuellement—s'il m'arrive de dépouiller mon courrier à dix heures du soir, de bonne heure le matin, ou en dehors des séances, s'il me faut communiquer avec le sous-ministre, mon secrétaire ou un de mes collègues, n'est-il pas raisonnable que j'aie le téléphone? Cela épargne le temps, cela est dans l'intérêt public, et je dis sans hésiter, que nous n'avons pas assez d'appareils téléphoniques. Je demande plus d'argent à cette fin cette année. L'honorable député sera peut-être ministre lui-même, un de ces jours, il s'apercevra alors qu'il avait tort de se livrer à des critiques de cette nature, tant dans l'intérêt de son parti que dans son propre intérêt. Qu'il réfléchisse un peu. Pourquoi accorderions-nous le té-